

Accéder au foncier agricole : pourquoi & comment interviennent SAFER et autorisations d'exploiter

Objectifs de la formation

Connaître et savoir mobiliser les acteurs et les procédures de régulation du foncier agricole : le contrôle des structures (demande d'autorisation d'exploiter) et la SAFER (notifications de ventes, préemption, appels à candidatures, intermédiation locative).

Pré-requis

Porteur-es-s de projet à l'installation agricole de la Loire et des territoires limitrophes. Ouvert aux paysan-nes souhaitant mettre à jour leurs connaissances sur le fonctionnement de la SAFER, le contrôle des structures

Contenu

Interconnaissance et attentes, cadre et déroulé de la formation
La nébuleuse du foncier agricole : acteurs, instances, notions, documents de référence...
Rôle, champs d'application du contrôle des structures, demande d'autorisation d'exploiter
Rôle, champs d'intervention de la SAFER, ses outils : notifications de ventes, préemption, appels à candidatures, intermédiation locative
Composition et fonctionnement du comité SAFER, rôle du délégué territorial
Cas de concurrence pour l'acquisition de foncier agricole, critères de priorisation
Bilan de la journée de formation

Cette journée s'inscrit dans un cycle de 3 à 4 journées de formation complémentaires :
// le 21 octobre : « Accéder au foncier agricole : pourquoi et comment interviennent la SAFER et les autorisations d'exploiter »
// le 22 octobre : « Louer du foncier agricole : comprendre les règles du fermage »
// date à définir fin octobre/début novembre : « Construire sa stratégie d'accès au foncier agricole »
// 4e journée de formation envisagée (entre nov. et janv.) : « Foncier agricole et réglementation de l'urbanisme »

Contactez l'animatrice pour confirmer l'adéquation entre les objectifs des journées que vous souhaitez suivre et vos attentes.

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Brainstorming, temps de réflexion en sous-groupe, apports théoriques et échanges en grand groupe, intervention d'un délégué syndical siégeant au comité SAFER

Moyens matériels

En salle. Des supports papiers seront distribués à chaque participant avec les contenus théoriques de la formation.

Modalités d'évaluation des acquis

Un questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction sera remis en fin de formation.

Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

ARDEAR Auvergne Rhône-Alpes

N° organisme dispensateur de formation : 82 69 05 665 69

Dates, lieux et intervenants

21 oct 2021
09:00 - 17:00 (7hrs)

Locaux inter-associatifs 148 chemin du Treuil
42330 CHAMBOEUF

Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au
Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes
Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires

Organisée par ADDEAR Loire

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 13/10/2021

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Adhésion à l'ADDEAR + frais pédagogiques (224 €). Nous contacter pour les démarches de prise en charge des frais pédagogiques (CPF/Pôle Emploi/VIVEA/OPCO...). L'absence de droit formation ne doit pas être un frein, nous contacter pour en savoir plus

Plus de renseignements

Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42
elodie@addear42.fr
ADDEAR Loire
148 chemin du Treuil
42330 CHAMBOEUF
Tel. 04 77 26 45 51
N° d'organisme de formation : 82420117742
Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation. / 92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation.

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac le midi



Modalités d'accès :